

RAPPORT ANNUEL

2025-2026

ARRQ

—
ASSOCIATION DES
RÉALISATEURS
ET RÉALISATRICES
DU QUÉBEC

AVRIL 2026

SOMMAIRE

- 01** Rapport du président
- 02** Rapport de la directrice générale
- 03** Rapport des prises de position publiques
- 04** Rapport des relations de travail
- 05** Rapport des communications
- 06** Rapport des services aux membres

01 Rapport du président



Sur la scène politique cette année, on peut classer les enjeux auxquels l'ARRQ a dû faire face sous deux grands thèmes : le premier, on peut le regrouper sous le vocable de la souveraineté culturelle. Le deuxième, c'est celui de l'intelligence artificielle. Là encore, il faudra parler de souveraineté, mais de souveraineté numérique.

Face à ces enjeux, nous avons dû réfléchir à la place qu'occupent les réalisatrices et les réalisateurs travaillant majoritairement en français ou en toute autre langue que l'anglais dans l'écosystème culturel canadien et plus spécifiquement québécois, un écosystème de plus en plus menacé par l'omniprésence des grandes entreprises américaines et le protectionnisme économique de son président.

Au fédéral, début 2025, nous avons été consultés par le CRTC sur sa proposition d'une nouvelle définition de « contenu canadien ». Cette définition est à la base des obligations qu'impose le Conseil aux diffuseurs pour la présentation de culture canadienne sur les écrans. Pour faire court, disons que le contenu canadien avait jusqu'à présent été défini par les artistes occupant des rôles-clés sur une production. C'est un système de points accordés à chaque artiste sur une base de dix points où il faut obtenir un total de six points sur les dix et où le Réal représente deux points, les autres étant le scénariste, deux points aussi, les deux vedettes principales représentant un point chacune, le directeur artistique, le directeur de la photographie, le compositeur de la musique et le monteur représentant un point chacun. De plus, la compagnie de production devait obligatoirement être canadienne.

Le CRTC nous proposait donc une nouvelle définition afin d'accorder de la « souplesse » en élargissant le nombre de points possibles à 15 et en exigeant un total de 60% de ces points pour qu'une production se qualifie comme canadienne. Ce faisant, le CRTC proposait d'ajouter de nouvelles fonctions emportant des points: une fonction jusque-là non-existante, le « showrunner », pour deux points et on accordait des points pour le chef costumier, le maquilleur ou le coiffeur principal, le directeur des effets visuels ou des effets spéciaux. De plus, on nous a demandé si on devait accorder un pointage pour des éléments culturels et si la propriété intellectuelle des productions pourrait être partagée avec des non-canadiens.

L'ARRQ s'est opposée à l'élargissement du système de pointage car elle considérait que les rôles-clés les plus déterminants pour donner un point de vue canadien à une œuvre pourraient ainsi devenir plus facilement remplaçables, notamment le réalisateur. Nous nous opposons aussi à l'ajout de la fonction de « showrunner », fonction qui n'existe pas au Québec. Quant à un élément culturel, c'était pour nous un critère subjectif, difficile à déterminer et qui pourrait défavoriser des sujets tournés à l'étranger qui auraient néanmoins un point de vue canadien, de par leurs créateurs. De plus, nous considérons essentiel de préserver la propriété intellectuelle canadienne et ainsi préserver le contrôle de notre futur patrimoine culturel. Dans notre analyse, la proposition du CRTC visait à diluer la définition de contenu canadien pour reconnaître comme canadiennes des productions contrôlées économiquement et artistiquement par des plateformes américaines.

Fast-forward à novembre 2025, la décision du CRTC sort. Le système de pointage sur 15 est adopté par le conseil ainsi que l'ajout des postes ci-haut mentionnés. Pour ajouter l'insulte à l'injure, on y définit le « showrunner » comme le leader créatif de l'ensemble d'une production. De plus, on permet à des non-canadiens de détenir jusqu'à 80% de la propriété intellectuelle d'une production. Ainsi, Amazon pourra désormais avoir la part de contrôle d'œuvres faisant partie de notre patrimoine audiovisuel et profiter de son exploitation jusqu'à la fin des temps. Elle pourra aussi déléguer son « showrunner » sur une production en y exerçant le « leadership créatif ».

Ce qui nous amène à aujourd'hui. La décision du CRTC est finale. Sous la Loi sur la radiodiffusion actuelle, il n'est plus possible de faire appel à une instance supérieure. Toutefois il est permis de demander au CRTC de modifier certaines parties de sa décision s'il s'avère qu'elle puisse être dommageable pour certains intervenants de l'industrie. L'ARRQ a donc, conjointement avec la Directors' Guild of Canada (DGC), protesté auprès du CRTC, puis déposé une « requête en vertu de la partie 1 » de la Loi sur la radiodiffusion pour demander à la commission de changer sa définition de « showrunner » car elle entre en opposition avec les rôles et responsabilités des réalisateurs tels que définis dans nos ententes collectives. Nous avons aussi demandé de modifier la définition de réalisateur afin de refléter la réalité de notre leadership créatif. Nous attendons maintenant les suites de cette requête qui deviendra publique et sujette à d'autres interventions incessamment.

Sur le plan de notre souveraineté culturelle, le CRTC vient donc de faire des concessions à notre voisin du sud et aux pressions des géants numériques américains. Mais ce n'est pas tout. Les médias américains contestent en Cour d'appel fédérale les contributions à notre production originale canadienne que le CRTC leur a imposées tandis que la renégociation de l'ACEUM approche et qu'il y aura d'énormes pressions politiques pour éliminer l'exception culturelle qui nous permet de régler les entreprises américaines via la Loi sur la radiodiffusion. Pour éviter cette catastrophe, l'ARRQ milite au sein de la Coalition pour la diversité culturelle (CDEC) afin de faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il maintienne l'exception culturelle. Le nouveau ministre de l'Identité et de la culture

canadienne Marc Miller a été rencontré et il nous a assuré que la culture ne serait pas sur la table. Mais c'est sans compter sur un certain Donald.

Sur la scène provinciale, l'affirmation de notre souveraineté culturelle a jusqu'ici été un peu plus heureuse. Dans la foulée du rapport du Groupe de travail sur l'avenir de l'audiovisuel québécois (GTAAQ), un rapport qui avait retenu plusieurs de nos propositions soit dit en passant, le Ministère de la culture et des communications a déposé le projet de Loi 109, « Loi sur la découvrabilité des contenus culturels francophones dans l'environnement numérique ». L'ARRQ a comparu en commission parlementaire pour commenter le projet de loi avant son adoption. Nous avons appuyé l'essentiel de cette loi mais avons proposé un amendement original, à savoir la reconnaissance d'une langue française spécifiquement québécoise. Ce, afin de pouvoir mettre de l'avant du contenu culturel québécois sur les plateformes numériques plutôt que du contenu francophone dont la provenance peut être internationale. Il faut comprendre que le Québec ne peut légiférer en radiodiffusion qui est de compétence fédérale et que sa façon d'obliger les plateformes étrangères à présenter du contenu de chez nous a été de s'appuyer sur la langue où il a compétence. Le contenu francophone peut tout aussi bien venir de France que d'ici. Au final, notre amendement n'a pas été retenu de crainte qu'il soit contesté juridiquement mais il reste que l'adoption de cette loi est une excellente nouvelle.

Mais c'est là une seule des recommandations du GTAAQ. Et bien qu'on ait adopté quelques recommandations de ce rapport, notamment en modifiant la Loi sur la SODEC, c'est l'ensemble de l'œuvre qu'on souhaite voir adopté. L'ARRQ a d'ailleurs déposé un mémoire pré-budgétaire où nous avons mis de l'avant plusieurs des recommandations du GTAAQ et appuyé des demandes de l'AQPM en ce qui concerne le financement de la SODEC et de Télé-Québec. Nos demandes ont été entendues dans le budget du Québec 2026-27 avec des bonifications pour ces deux institutions et un élargissement du financement pour les œuvres numériques de courte durée.

Ce n'est encore qu'une victoire très partielle et à l'heure actuelle, nous nous concertons avec nos partenaires de l'intersyndicale (UDA, SARTEC, DGC, GMMQ, AQTIS514IATSE) ainsi qu'avec la FNCC-CSN pour réclamer une stratégie globale de l'audiovisuel au Québec basée sur le rapport du GTAAQ dont les mesures-phares sont l'injection massive de capitaux pour l'audiovisuel, plus particulièrement à Télé-Québec, à la SODEC et à travers les crédits d'impôt pour la production indépendante québécoise. Nous savons qu'une stratégie sera dévoilée très bientôt par le ministre Lacombe et c'est pour nous une façon de l'appuyer dans ses représentations auprès du Conseil du trésor et de la première ministre pour obtenir les sommes nécessaires. Car il n'est pas dit que l'argent pour appuyer cette stratégie sera au rendez-vous. Le GTAAQ proposait de dédier une partie de la TVQ payée sur les produits numériques au financement de l'audiovisuel. Ça n'arrivera sans doute pas. Une autre façon serait de charger une redevance auprès des fournisseurs internet et cellulaires. Il y a peut-être une voie de passage de ce côté puisque nos fournisseurs sont aussi des empires médiatiques qui ont besoin de notre contenu pour rejoindre le public.

Chose certaine, il faut refinancer le secteur de l'audiovisuel québécois de toute urgence. La semaine dernière au congrès de l'AQPM, les chiffres dévoilés faisaient état d'une baisse de 20% de la valeur de nos productions télévisuelles cette année. Les Réals sont les premiers à en faire les frais et votre association avec vous. Des élections s'en viennent et la prochaine bataille sera de convaincre tous les partis politiques et la société québécoise de l'importance de préserver notre culture sur les écrans. C'est là qu'on en est. Financer notre culture sur les écrans devra être un choix de société.

Si ces batailles en haut lieu pour notre souveraineté culturelle n'étaient pas suffisantes, un autre grand chantier est venu nous mobiliser cette année : celui de l'intelligence artificielle. Encore là nous avons été abondamment consultés car nous avons maintenant au fédéral un ministère de l'Intelligence artificielle et de l'innovation dont le ministre est Evan Solomon, lui-même issu du milieu médiatique. Questionnés par ce ministère, il a fallu se positionner rapidement et nous vous avons questionnés à notre tour. Vous avez sans doute vu passer deux sondages à ce sujet à environ un an d'intervalle. Vous nous avez exprimés à la fois votre curiosité à utiliser ces formidables outils dans votre pratique mais aussi vos craintes de la voir bouleversée.

L'ARRQ et les autres membres de la CDEC se sont d'abord mobilisés à travers le comité IA auquel je siège pour lobbyer le gouvernement fédéral autour des principes A.R.T., soit Autorisation, Rémunération et Transparence. Résumé simplement c'est demander l'autorisation des artistes pour la fouille de textes et de données (FTD), les rémunérer pour leur utilisation et offrir de la transparence quant à l'utilisation de leurs œuvres pour la FTD (*input*) et les résultats (*output*).

Du côté de l'intersyndicale, l'ARRQ a collaboré au symposium *Face à l'IA : Agir pour l'avenir de nos métiers* qui a lancé le manifeste *L'art est humain* que, j'espère, vous avez signé. Il est d'ailleurs toujours en ligne si ce n'est déjà fait.

Tandis que du côté de la CDEC, nous étions présents à l'événement *Valoriser la créativité humaine à l'ère de l'IA* à Ottawa en février qui a offert une réflexion que je résumerais ainsi : est-ce que l'intelligence artificielle peut créer? La réponse courte c'est non. L'IA ne crée pas, elle peut générer du contenu selon des standards de qualité mais elle est incapable d'originalité. Pour créer du contenu original, elle a besoin d'une intervention humaine active. De plus, l'art est un dialogue entre l'artiste et le spectateur et sans artiste derrière l'IA, il n'y a pas de dialogue. La musique générée par l'IA fait de l'excellente musique d'ascenseur mais elle ne nous parle pas.

L'événement de la CDEC était en fait un prélude au *Sommet national sur l'IA et la culture* qui avait lieu à Banff en mars à l'invitation du ministre de l'Intelligence artificielle et de l'innovation, Evan Solomon, et du ministre de la Culture et de l'identité canadienne, Marc Miller, où je me suis rendu. Le sommet réunissait les représentants des artistes avec des

représentants du gouvernement, des entreprises technologiques, des chercheurs, des formateurs et des juristes de tout le Canada. Ce sommet se voulait une rencontre avec tous les intervenants en culture pour démarrer la conversation sur les défis et opportunités pour développer la stratégie numérique canadienne en matière d'IA. Le discours du ministre Solomon exprimait assez clairement son désir de voir le monde culturel ne pas être un frein au développement de l'intelligence artificielle au Canada. Sous trois thèmes, soit *bâtir*, *soutenir* et *protéger* et à travers des ateliers et des panels, chacun a pu exprimer des préoccupations et des idées en vue d'adopter une intelligence artificielle qui soit éthique et proprement souveraine. En termes de préoccupations, le droit d'auteur occupait évidemment beaucoup de place. Les « leaders créatifs francophones » (leur expression, pas la mienne) ont rencontré en privé le Ministre Miller qui nous a assuré qu'il n'ouvrirait pas la Loi sur le droit d'auteur afin de créer une exception pour la fouille de texte et de données. Je retiens de ce sommet qu'il nous faut des applications d'intelligence artificielle qui nous appartiennent et qui s'appuient sur des bases de données locales afin de ne pas noyer notre culture dans une mer de données culturelles étrangères. On parle ici de souveraineté numérique.

Au sortir de ce sommet, nos ministres nous ont annoncé la création d'un Conseil consultatif sur l'IA et la culture dont les 12 membres seront rotatifs. Reste à voir si les représentants d'artistes y auront leur place. J'ai un doute.

Enfin, l'intelligence artificielle a aussi occupé beaucoup de place au congrès de l'AQPM la semaine dernière. Je ne peux tout résumer mais quelques éléments me sont sautés au visage :

- ChatGPT a signé une entente de partenariat avec la plateforme de streaming Tubi. On peut donc demander des recommandations de films ou séries à ChatGPT qui nous propose des choix dans le catalogue de Tubi. Est-ce à dire que si on demande à ChatGPT de nous proposer une série dans le style d'*Empathie*, l'intelligence artificielle aura un biais commercial et va nous envoyer sur le site de Tubi pour voir une série américaine de son catalogue? C'est une parfaite illustration de la nécessité d'une intelligence artificielle culturellement souveraine.
- Télé-Québec a mené une expérience intéressante. Ils ont voulu voir si l'IA pouvait créer un épisode complet d'une de leurs séries d'animation, du scénario à la réalisation. Ils se sont vite rendu compte qu'un seul « *prompt* » (requête) contenant toutes les données ne donnait pas de résultat probant. Ils ont donc fait venir le réalisateur de la série et ont dû procéder, non seulement avec des séries de requêtes mais aussi avec des dizaines d'applications d'intelligence artificielle. Quand ils ont voulu créer un personnage de fantôme, le résultat s'inspirait toujours de Casper, un personnage américain, malgré des demandes répétées. C'est une autre illustration parlante du besoin de souveraineté culturelle numérique. Finalement, l'épisode généré par IA est un échec complet. Le scénario n'a aucun sens et le montage et l'animation sont remplis d'aberrations. Leur conclusion c'est que, pour obtenir un résultat cohérent, il aurait fallu des centaines de

requêtes avec un humain pour contrôler une à une chacune des étapes et chacun des aspects à générer par l'intelligence artificielle pour obtenir un résultat cohérent. L'intelligence artificielle ce n'est pas de la magie. L'intervention humaine est plus que nécessaire.

- Autre témoignage fort intéressant, une productrice a témoigné qu'elle a produit une émission de « true crime » et que, par manque de budget, elle a fait générer certaines images par l'intelligence artificielle plutôt que de les tourner. On parle ici de cinq à six minutes par épisode! D'autre part, elle a dit que ses besoins en termes d'expertise n'étaient pas tant en intelligence artificielle mais plutôt en connaissances cinématographiques pour faire les requêtes à l'intelligence artificielle.

Ça y est. L'intelligence artificielle est donc arrivée sur nos productions! Une première émission québécoise a coupé du temps de tournage à un réalisateur en générant des images par l'IA. Mais si ce même réalisateur passe moins de temps sur un plateau, peut-être que son expertise sera maintenant requise et qu'il passera de plus en plus de temps devant un ordinateur pour contrôler cette IA. C'est le changement que les Réals et leur association devront maintenant affronter.



Gabriel Pelletier
Président de l'ARRQ

02 Rapport de la directrice générale



Malheureusement, peu de changement pour cette année 2025-2026 qui s'est révélée encore éprouvante pour le secteur audiovisuel canadien. Nous l'avons souligné à maintes reprises, la montée en puissance des plateformes étrangères, omniprésentes et insensibles aux réalités locales, détourne les auditoires, bouleverse les modes de diffusion et refuse systématiquement de contribuer au système qui soutient notre industrie.

Cette situation fragilise la découvrabilité du contenu de chez nous, alors que le nombre de productions et les budgets continuent de diminuer, accentuant la précarité des conditions d'engagement pour les professionnels du secteur.

Par ailleurs, l'essor rapide de l'intelligence artificielle transforme les méthodes de production, soulève des enjeux majeurs quant aux droits des créateurs et menace plusieurs emplois.

Face à ces défis, il devient impératif de redéfinir les fondements de notre système audiovisuel, d'adapter nos façons de faire et de protéger nos forces vives. Nous avons donc eu à redoubler d'efforts pour limiter les pertes et stimuler de nouvelles entrées d'argent tout en répondant aux besoins de nos membres qui vivent cette réalité dans leur quotidien.

Ce rapport annuel vise donc à brosser un portrait des actions entreprises tout au long de cette année par votre association tant au niveau politique, des relations de travail ou encore de ses services. Notre intention n'est pas de vous submerger avec une liste détaillée de toutes nos actions, mais plutôt de vous présenter les principaux domaines dans lesquels nous nous sommes engagés. Vous aurez ainsi un aperçu de l'avancée des négociations d'ententes collectives, des mémoires déposés et des comparutions devant les instances législatives, des actions politiques, du développement des services aux membres et des infrastructures de l'association.

1. L'intelligence artificielle

L'intelligence artificielle en très peu de temps, a réussi à devenir un enjeu de société et son

impact se fait ressentir fortement dans notre secteur, c'est devenu un enjeu prioritaire. Nous sommes intervenus à plusieurs niveaux sur ce sujet.

A) Symposium « Face à l'IA : agir pour l'avenir de nos métiers »

Dans un contexte où l'intelligence artificielle transforme rapidement les pratiques professionnelles, y compris dans le secteur culturel, l'ARRQ s'est associée à cinq autres organisations majeures du milieu (AQTIS514ATSE, GCR, GMMQ, SARTEC, UDA) pour organiser le symposium « *Face à l'IA : agir pour l'avenir de nos métiers* » qui s'est déroulé le 9 juin 2025.

Cet événement d'envergure visait à outiller les créateurs, artistes, artisan.e.s et travailleur.euse.s du secteur face aux mutations en cours, en abordant à la fois les possibilités offertes par ces technologies et les risques qu'elles posent, notamment en matière de droits d'auteur, de conditions de travail et de souveraineté culturelle.

Le symposium a réuni des expert.e.s issus.es de divers horizons - milieux universitaire, juridique, artistique et technologique autour de conférences et de panels portant sur les enjeux éthiques, la protection du travail humain et les défis liés à la souveraineté numérique et culturelle. La journée s'est également ouverte par une allocution du ministre de la Culture et des Communications, Mathieu Lacombe, soulignant l'importance de ces réflexions à l'échelle gouvernementale.

Point culminant de l'événement, les organisations partenaires ont dévoilé le manifeste « *L'art est humain* », affirmant la nécessité de préserver une création authentique et de mettre en place des actions concrètes pour protéger l'avenir des métiers culturels à l'ère de l'intelligence artificielle. Il affirme également l'importance de préserver une création authentique, protéger les droits d'auteur ainsi qu'à encadrer le développement des technologies émergentes afin qu'elles respectent les droits et les réalités des artistes et artisan.e.s. Plus de 3200 organisations et individus ont signé le Manifeste à ce jour.

Ce symposium, réalisé grâce au soutien du gouvernement du Québec et du ministère de la Culture et des Communications, a permis de renforcer la concertation du milieu et de positionner les associations comme des acteurs clés dans l'encadrement des transformations technologiques du secteur.

B) Sondage auprès des membres sur l'intelligence artificielle

Afin d'appuyer ses prises de position et de s'assurer qu'elles reflètent fidèlement la réalité du terrain, l'ARRQ a mené en début d'année 2026 un sondage auprès de ses membres sur les impacts de l'intelligence artificielle dans la pratique de la réalisation. Les résultats témoignent d'une connaissance relativement élevée des outils d'IA, mais d'une intégration encore limitée dans les pratiques professionnelles.

Les réponses révèlent une perception nuancée, où les gains d'efficacité potentiels coexistent avec des préoccupations importantes. Une majorité de répondant.es estime que l'IA transforme déjà la nature du travail créatif et pourrait entraîner une standardisation des œuvres, au détriment de leur singularité. Plusieurs soulignent également une pression accrue sur les échéanciers et les attentes, ainsi qu'un risque de dévalorisation du rôle créatif au profit de fonctions plus techniques ou exécutives.

Les enjeux liés au droit d'auteur et à l'encadrement contractuel ressortent comme les préoccupations centrales. Les répondant.es dénoncent largement l'absence de cadre clair, notamment en ce qui concerne l'utilisation des œuvres pour l'entraînement des systèmes d'IA, le manque de transparence et l'absence de consentement. Une forte majorité s'oppose à l'utilisation de leurs œuvres sans conditions strictes, incluant une autorisation explicite et une rémunération adéquate.

Ces résultats permettront à l'ARRQ d'intervenir activement afin de protéger les créateurs et d'encadrer l'intégration de l'intelligence artificielle, tout en accompagnant ses membres dans la compréhension de ces transformations.

C) Participation à des événements, formations et échanges

Tout au long de l'année de nombreuses initiatives ont vu le jour toujours dans le but de collectivement réfléchir aux impacts de l'Intelligence artificielle sur nos vies, la culture et plus spécifiquement sur notre secteur.

Notre président a eu l'occasion de participer au *Sommet canadien sur l'intelligence artificielle et la culture* à Banff en mars dernier où l'idée était de créer des discussions entre les secteurs culturels et technologique. Lors du Sommet, les ministres Miller et Solomon ont annoncé la mise sur pied d'un conseil consultatif IA et Culture qui comprendrait 12 personnes (postes rotatifs) qui se rencontreraient 2 fois par année. Le ministre Miller s'est également prononcé sur la non-nécessité d'ouvrir la Loi sur le droit d'auteur et sur le fait que les créateurs doivent être payés pour l'utilisation de leurs œuvres par l'intelligence artificielle.

Le président et moi-même avons assisté à Ottawa le 11 février dernier à l'événement « *Valoriser la créativité humaine à l'ère de l'IA* » présenté par la CDEC où il était proposé de rassembler des perspectives canadiennes, autochtones et internationales afin d'explorer l'impact de l'intelligence artificielle sur les industries créatives et de nourrir une réflexion collective sur les transformations en cours.

Nous participons également au comité IA de la CDEC pour traiter des enjeux relatifs à l'intelligence artificielle afin de développer des prises de positions concertées. Une rencontre hebdomadaire de 30 min a été mise en place pour ce comité afin de se tenir au fait des nouvelles sur l'IA. Nous avons également créé un comité interne composé des

conseillères séniores, du responsable des communications et relations publiques, de la direction générale et du président. Nous nous rencontrons de façon ponctuelle afin de discuter des dispositions à mettre en place dans nos ententes collectives, politique interne sur l'IA, etc.

2. Filet social et assurances collectives

L'association s'est notamment penchée sur l'évolution de son régime d'assurances collectives, confronté à des pressions financières importantes. Tel que nous le savons les productions sont en baisse ce qui occasionne moins de revenus alors que les coûts du régime ne cessent d'augmenter à raison d'environ 6% chaque année. Les projections à court et moyen terme démontraient des déficits récurrents importants.

Un déficit anticipé pour l'année en cours de plus de 200 000\$ a mené à l'analyse de différentes mesures visant à assurer la pérennité du régime. Ainsi nous avons dû notamment revoir à la hausse les seuils d'admissibilité au régime (passant à 15 000\$) et de ceux des comptes santé de 500\$ et 1000\$, retrait de la maladie grave et de la télémédecine, ajustement des examens dentaires (1 fois par année), réduction des couvertures pour ostéopathie et massothérapie (de 1000\$ à 500\$).

Constatant que la situation ne risquait pas de changer sous peu, l'ARRQ a amorcé des réflexions plus larges sur la mutualisation des assurances entre associations d'artistes, dans le but d'optimiser les ressources et d'améliorer l'accès à une couverture adaptée aux réalités du travail autonome dans notre secteur. De façon plus spécifique, cette démarche représente une voie prometteuse afin de:

- Centraliser les contributions afin d'éviter le fractionnement des cachets des artistes membres de plusieurs associations du secteur;
- Augmenter le niveau d'admissibilité à un régime d'assurance collective unique et optimiser les protections obtenues;
- Optimiser et stabiliser les coûts du régime et en assurer la pérennité;
- Centraliser et simplifier l'administration du régime;
- Offrir un guichet unique aux artistes afin de faire leurs réclamations, d'obtenir de l'information et la documentation pertinente à l'application du régime;
- Renforcer le filet social particulièrement crucial dans une industrie caractérisée par la précarité et la discontinuité des contrats;

L'ARRQ a piloté une initiative et a, conjointement avec l'AQTIS514IATSE, la SARTEC et l'UDA, obtenu une subvention de 25 000\$ du ministère de la Culture et des Communications afin de confier une étude de faisabilité d'une mutualisation de nos régimes respectifs à une firme d'actuaire, Eckler. Les rencontres et échanges d'informations ont débuté et nous devrions être en mesure d'obtenir des propositions d'ici la fin juin.

L'association a également poursuivi ses représentations politiques afin de renforcer le filet

social des artistes, notamment en explorant des leviers liés au financement public. Elle a ainsi défendu l'idée que certaines mesures, comme la conditionnalité des subventions au respect des ententes collectives, pourraient contribuer à améliorer l'accès à des protections telles que les assurances collectives et les régimes d'épargne. Ces représentations se font sur une base constante au niveau provincial et sont rappelées dans nos différents mémoires au niveau provincial.

Au niveau fédéral nous avons poursuivi les actions du regroupement FAIR (ACTRA, GCR, NABET 700/Unifor, IATSE, SARTEC, UDA, WGC) qui avaient débuté à la fin 2024 et où Téléfilm était interpellé pour la mise en place d'une politique exigeant l'application de normes minimales par le biais d'ententes collectives aux productions subventionnées. Les échanges poursuivis avec Téléfilm n'ont apporté aucun résultat, une rencontre a donc été tenue avec Patrimoine canadien. Nous sommes donc en attente de Patrimoine et verrons à poursuivre nos efforts afin de faire valoir nos positions.

3. Fonds de secours de l'ARRQ et la Fondation des Artistes

Depuis plusieurs années, les fonds affiliés à la Fondation des artistes (FDA), notamment la SARTEC, le RAAV, la GMMQ, l'APASQ et l'ARRQ, étudiaient la possibilité de se rassembler sous l'égide de la FDA qui hébergeait depuis plus de 12 ans l'ensemble des fonds. Cette volonté venait du fait d'unir les différentes forces afin d'en décupler les effets. La Fondation des artistes est un organisme de charité (ce qui permet d'émettre les reçus d'impôt pour les donations), a une équipe permanente et une infrastructure qui lui permet d'être un acteur important de la philanthropie culturelle. Pendant la pandémie, les deux paliers de gouvernements se sont adressés à elle pour distribuer les différentes sources de soutien visant les artistes.

Ainsi, dans un geste rassembleur, les différents fonds affiliés se sont joints à l'UDA afin de contribuer, eux aussi, au Fonds des artistes et ainsi centraliser les services, simplifier l'accès à l'aide et offrir un point d'entrée unique, tant pour faire un don que pour déposer une demande de soutien, tout en renforçant l'élan de solidarité qui unit le milieu artistique.

4. Service de mentorats

Constatant la volonté de plusieurs Réals d'expérimenter des secteurs différents particulièrement dans un contexte de production difficile et de plusieurs membres d'expérience ayant envie de partager leurs connaissances, nous avons décidé de mettre en place un service de mentorat. Nous avons pu bénéficier d'une subvention du Fonds des médias du Canada de 25 000\$ afin de réaliser ce mandat. Notre instinct était bon car cette initiative a reçu un accueil des plus chaleureux. C'est plus d'une soixantaine de Réals qui ont répondu à l'appel pour devenir mentors. Nous avons à ce jour été en mesure de jumeler plus de 12 mentorats dans des secteurs variés, aidant des membres-mentorés de tous les niveaux. Nous espérons être en mesure de récidiver avec une deuxième demande auprès du FMC pour continuer l'expérience.

Également, nous sommes actuellement à travailler avec l'AQPM afin de développer un service de mentorat-coréalisation qui permettra à des Réals provenant de la diversité d'entreprendre un tournage dès la phase de préproduction jusqu'à la postproduction en tournant leur propre épisode d'une série web, documentaire ou d'un quizz et d'obtenir un crédit de réalisation au générique.

5. Vie associative et gouvernance interne

Le conseil d'administration a été régulièrement mobilisé et s'est rencontré 8 fois pendant l'année. Évidemment, le comité finance a été d'une précieuse aide en ces temps de réorganisation financière. L'organisation a par ailleurs poursuivi la mise en œuvre de son plan stratégique, en visant à prioriser les actions à venir en collaboration avec le conseil d'administration. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de structurer les interventions de l'ARRQ et d'assurer leur cohérence à long terme.

Sur le plan opérationnel, des efforts ont été déployés afin de moderniser certains outils et pratiques, notamment en matière de soutien informatique, dans un contexte où les enjeux technologiques prennent une importance croissante. Tout au long de la dernière année, nous avons travaillé de concert avec la firme Eudonet afin de constituer notre nouvelle base de données. L'équipe a fait preuve de persévérance et de dévouement car ce n'est pas un travail de tout repos. Il faut savoir que les processus de l'ARRQ ne ressemblent en rien à ce qui se fait ailleurs et nécessitent d'être revus pour alléger les façons de faire. Nous avons travaillé sur deux modules jusqu'à maintenant soit celui du service aux membres et celui des relations de travail, le plus complexe, qui commence à prendre forme et devrait se terminer dans quelques semaines. Nous entreprendrons par la suite la portion comptabilité de cette base de données. Le travail n'est pas terminé et va bon train. Nous espérons avoir terminé à l'automne 2026. Je voudrais d'ailleurs adresser un remerciement tout spécial à cet effet à Lorys et à Magalie qui ont travaillé avec ardeur à développer les différents modules.

Outre la nouvelle base de données que nous sommes à bâtir, nous avons également obtenu une subvention de 47 000\$ par le programme SALSA du ministère de la Culture et des Communications afin de créer un module d'intelligence artificielle. Toujours avec la complicité des équipes d'Eudonet, ce nouveau module servira à saisir les 1000 contrats que nous recevons en moyenne par année et d'en valider le contenu. Nous estimons que c'est entre 250 et 300 heures de travail répétitif qui seront éliminées. Ce temps économisé sera alors redirigé vers des activités à valeur ajoutée comme la veille stratégique, la négociation d'ententes particulières, la visite de plateaux, etc.

Sur le plan des ressources humaines, l'ARRQ a procédé à l'embauche d'un conseiller aux communications et aux relations publiques, Charles Brière-Garneau, contribuant à renforcer sa capacité d'intervention, notamment sur les enjeux politiques. Au retour du congé de maternité de notre conseillère Sophie Beaudoin, nous avons prolongé le contrat de travail de Marie-Eve Sénéchal compte tenu du surplus de travail occasionné par le développement

du module au niveau des relations de travail. Également, le maintien de Marie-Eve dans l'équipe a été d'une grande aide compte tenu les projets « spéciaux » que nous avons développé à l'aide des subventions reçues.

Comme vous le verrez à la lecture de ce rapport, l'ARRQ est demeurée plus qu'active cette année. En dépit des nombreux défis auxquels notre secteur fait face, nous avons réussi à progresser. Cette avancée n'aurait pas été possible sans la collaboration constante et l'engagement remarquable d'une équipe passionnée, ainsi qu'un conseil d'administration pleinement engagé dans sa mission. J'en profiterais également pour souligner l'apport inestimable de nos membres qui s'impliquent dans des comités, qui répondent aux sondages, qui nous font part de divers enjeux. Je souhaite donc exprimer ma profonde gratitude à chacune et chacun pour leur implication et leur soutien, qui nous permettent de traverser les périodes plus ardues et de rassembler la force nécessaire pour trouver des solutions concrètes.

Je ne voudrais toutefois pas terminer ce rapport sans rappeler que malgré ce contexte morose, des signes positifs émergent. Nous constatons un regain d'intérêt pour la souveraineté culturelle, une mise en lumière sur l'importance de la culture non seulement comme pilier de l'identité, mais également comme valeur commune à partager. Au surplus, cela nous pousse à créer des alliances, mutualiser des ressources, créer des ponts vers les différentes instances afin de les sensibiliser à notre réalité. Nous en sortirons assurément plus forts.



Mylène Cyr

Directrice générale de l'ARRQ

03 Rapport des prises de position publiques

1. Mémoires

L'ARRQ a maintenu une forte présence auprès des instances politiques et réglementaires, notamment le CRTC et les gouvernements.



• Mémoire prébudgétaire déposé au gouvernement fédéral

Dans le cadre des consultations prébudgétaires du gouvernement du Canada, l'ARRQ a déposé un mémoire soulignant le poids économique majeur de l'industrie audiovisuelle canadienne, tout en alertant les autorités sur la crise que traverse actuellement le secteur en raison de la baisse de production, des pertes d'emplois et de l'érosion des revenus des diffuseurs traditionnels face à la concurrence des plateformes numériques étrangères. Le mémoire plaidait pour le maintien et le renforcement des principaux leviers fédéraux de financement, notamment Téléfilm Canada, le Fonds des médias du Canada et l'Office national du film, afin de préserver la capacité de production canadienne et francophone. L'association proposait également de nouvelles mesures visant à rediriger une part des revenus publicitaires vers les médias canadiens, notamment en mettant fin à la déductibilité fiscale des achats publicitaires sur les plateformes étrangères. Enfin, le mémoire insistait sur l'importance de poursuivre l'application de la Loi sur la diffusion continue en ligne (C-11) et de défendre l'exception culturelle dans les accords commerciaux internationaux, notamment dans le cadre de l'ACEUM.

[Mémoire complet](#)

. Mémoire prébudgétaire déposé au gouvernement provincial

Dans le cadre des consultations prébudgétaires du gouvernement du Québec, l'ARRQ a déposé un mémoire plaidant pour une intervention ambitieuse en faveur du secteur audiovisuel. L'association y a notamment réclamé une hausse substantielle du financement public, en particulier des enveloppes de la SODEC et des crédits d'impôt, afin de soutenir la production indépendante québécoise dans un contexte de ralentissement marqué. Elle a également insisté sur l'importance d'investir davantage dans la promotion et la découvrabilité des œuvres, notamment par le renforcement du rôle de Télé-Québec, la création d'un organisme dédié au rayonnement de l'audiovisuel québécois et des stratégies ciblées pour rejoindre les jeunes publics. Enfin, le mémoire mettait de l'avant la nécessité de mieux protéger les créateurs et créatrices, notamment par la conditionnalité du financement public au respect des ententes collectives et par l'amélioration du filet social des artistes, incluant une réflexion sur la mutualisation des assurances collectives.

Le dépôt du mémoire a mené à une invitation à participer au huis clos du budget du Québec, nous donnant ainsi l'occasion de rencontrer le ministre de la Culture et des communications ainsi que les différents fonctionnaires responsables des mesures fiscales.

Mémoire complet

. Mémoire PL108, Loi modifiant la Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles afin de moderniser son offre de services financiers et de reconnaître le domaine de la créativité numérique

L'ARRQ a déposé un mémoire exprimant son appui général à la réforme, tout en réclamant plusieurs garanties essentielles pour le milieu audiovisuel. L'association y demandait que l'intégration de la créativité numérique au mandat de la SODEC s'accompagne de ressources financières nouvelles, afin de ne pas réduire les budgets déjà destinés au cinéma et à la télévision québécoise. Elle insistait également sur la nécessité de définir clairement la notion de créativité numérique, de manière à éviter que des œuvres audiovisuelles traditionnelles se retrouvent en concurrence avec des contenus interactifs, promotionnels ou de marque pour les mêmes enveloppes de soutien. Enfin, l'ARRQ plaidait pour une gouvernance plus représentative de la SODEC, incluant une présence accrue des associations d'artistes au sein des instances décisionnelles et consultatives.

Mémoire complet

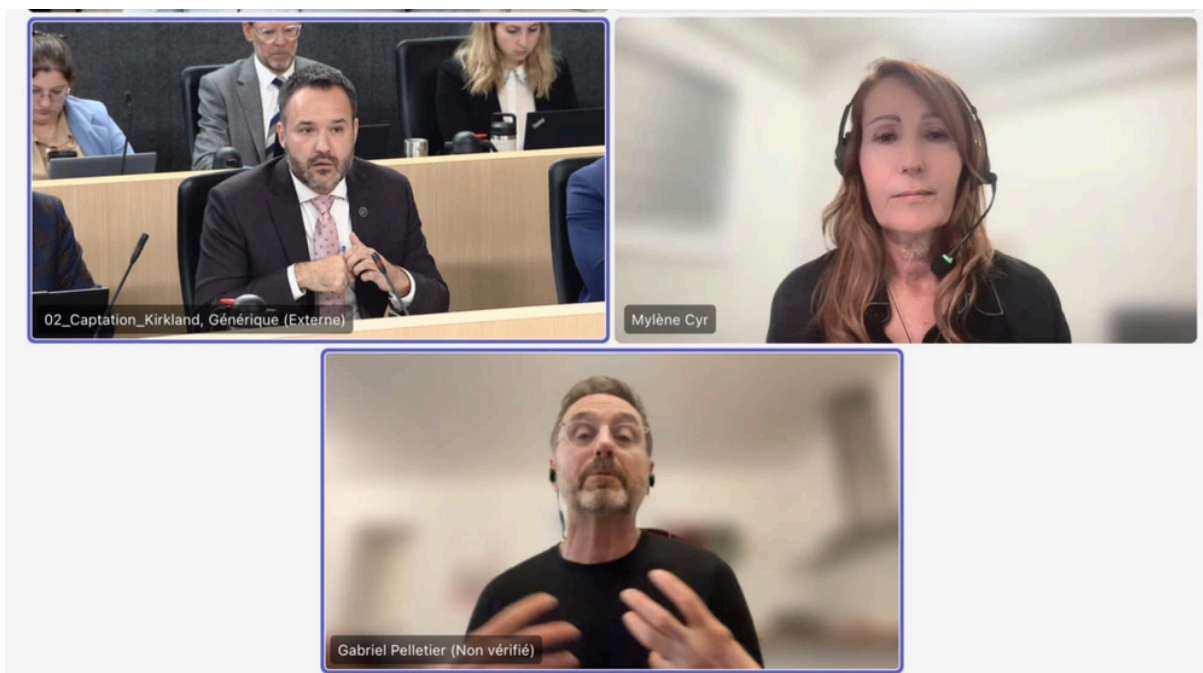
. Mémoire PL109, Loi affirmant la souveraineté culturelle du Québec et édictant la Loi sur la découvrabilité des contenus culturels francophones dans l'environnement numérique

L'ARRQ a déposé un mémoire appuyant l'objectif général du gouvernement tout en réclamant des bonifications importantes. Elle y plaidait notamment pour que la loi

reconnaisse explicitement la spécificité des œuvres québécoises d'expression originale française, afin d'éviter que les mécanismes de découvrabilité profitent principalement à des contenus francophones étrangers mieux financés. Elle a également insisté sur la nécessité d'imposer davantage de transparence aux plateformes numériques quant aux algorithmes de recommandation et aux données de consommation, de garantir une place significative aux contenus québécois dans les catalogues accessibles au Québec, ainsi que d'accompagner la loi de mesures concrètes de soutien à la production, à la promotion et à la rémunération équitable des créateurs.

Mémoire complet

Cette participation au processus de consultation législative a eu comme effet d'obtenir de la part de la Commission de la culture et de l'éducation (CCE) et du ministre Lacombe une invitation à témoigner en commission parlementaire afin d'approfondir davantage notre argumentaire.



2. CRTC: Interventions sur la définition du contenu canadien

L'ARRQ est intervenue activement auprès du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) dans le cadre des consultations portant sur la redéfinition du contenu canadien. Ces démarches visaient à préserver l'intégrité des critères actuels tout en les renforçant afin de mieux refléter la réalité de la création audiovisuelle.

Dans ses représentations, l'ARRQ a notamment défendu le maintien du système de pointage basé sur les rôles clés d'une production, tout en proposant de resserrer les

exigences afin d'assurer une présence significative de créateurs canadiens. L'association a ainsi recommandé de ne plus considérer comme suffisante la présence d'un réalisateur ou d'un scénariste canadien, mais plutôt d'exiger la présence des deux fonctions, afin de garantir un véritable ancrage créatif national.

Toutefois, à la suite de la décision rendue par le CRTC, l'ARRQ a exprimé sa déception face à des modifications jugées préoccupantes pour l'avenir de la création canadienne. Dans un communiqué de presse, l'association a dénoncé un élargissement des critères qui risque de fragiliser la place des créateurs d'ici, notamment en permettant une plus grande participation de talents étrangers dans des postes clés et en réduisant les exigences en matière de propriété intellectuelle canadienne.

Communiqué complet

L'ARRQ a également soulevé des préoccupations quant à l'introduction de nouveaux rôles, comme celui de « showrunner », peu ancré dans les pratiques québécoises, ainsi qu'aux effets potentiels de ces changements sur l'autonomie créative et les retombées économiques du secteur. De manière générale, l'association estime que cette nouvelle définition pourrait diluer la notion même de contenu canadien en ouvrant la porte à des productions majoritairement contrôlées par des intérêts étrangers.

Dans ce contexte, l'ARRQ a uni ses démarches à celles de la Guilde canadienne des réalisateurs (DGC/GCR). Les deux organisations ont adressé une lettre conjointe au vice-président du CRTC, Scott Shortliffe, afin de demander des clarifications sur plusieurs aspects de la décision, puis ont tenu une rencontre avec celui-ci pour faire valoir leurs préoccupations directement.

Par la suite, l'ARRQ a également déposé, le 7 avril 2026, une lettre d'observations additionnelle dans le cadre d'un nouvel appel du CRTC. Elle y recommandait notamment de reporter l'entrée en vigueur des nouveaux règlements, de revoir les définitions de showrunner et de réalisateur, ainsi que de préserver la cohérence entre les différents mécanismes publics de certification du contenu canadien.

Ces interventions s'inscrivent dans une volonté de contrer les risques d'affaiblissement des critères de certification du contenu canadien, dans un contexte de transformation du marché et de pression accrue des plateformes étrangères. Par cette prise de position, l'ARRQ a réaffirmé l'importance de maintenir des mécanismes robustes de reconnaissance du contenu canadien, considérés comme essentiels à la vitalité culturelle et à la pérennité de l'industrie audiovisuelle québécoise.

3. Actions concertées avec d'autres associations

Au cours de la dernière année, l'ARRQ a poursuivi et renforcé ses collaborations avec les autres associations du milieu artistique et audiovisuel, dans une optique de concertation

accrue face aux enjeux communs du secteur.

L'association a notamment participé à des démarches conjointes avec plusieurs organisations nationales, dont l'Union des artistes (UDA), la Société des auteurs de radio, télévision et cinéma (SARTEC), la Guilde des musiciens et musiciennes du Québec (GMMQ), la Guilde canadienne des réalisateurs (DGC), la Coalition pour la diversité des expressions culturelles (CDEC) et l'Alliance québécoise des techniciens de l'image et du son (AQTIS 514 IATSE), notamment par le dépôt de mémoires communs et des interventions coordonnées auprès des instances réglementaires et politiques.

- . ARRQ, GMMQ, SARTEC, UDA - Mémoire commun au CRTC sur la définition du contenu canadien
- . ARRQ, GMMQ, SARTEC, UDA - Mémoire commun déposé durant les consultations prébudgétaires du gouvernement du Québec

Coalition pour la diversité des expressions culturelles (CDEC)

Membre de la Coalition pour la diversité des expressions culturelles (CDEC), l'ARRQ a appuyé son mémoire dans le cadre de la consultation publique sur le fonctionnement de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM), par le dépôt d'une lettre de soutien réaffirmant l'importance de préserver l'exemption culturelle et de protéger la souveraineté culturelle du Canada face aux pressions commerciales internationales.

04 Rapport des relations de travail

1. Ententes collectives

a) Entrée en vigueur de nouvelles ententes

Entente collective couvrant la réalisation d'annonces publicitaires

L'entente négociée avec l'Association des producteurs publicitaires (APP) est en vigueur depuis le 1er mars 2025. Nous avons reçu **121 contrats** conclus sous cette entente au courant de l'année.

En parallèle, nous avons entamé des démarches afin que les conditions que nous avons négociées puissent s'appliquer au plus grand nombre d'annonces publicitaires possibles, ce qui était une demande de l'APP lors des négociations. Nous avons donc envoyé un avis de négociation à deux boîtes de production non-membres de l'APP. Dans tous les cas, ces producteurs nous ont envoyé les preuves qu'ils ne retenaient pas directement les services du réalisateur ou de la réalisatrice, ou que celui-ci ou celle-ci était à l'emploi de la maison de production. Nous discutons présentement d'autres stratégies à adopter afin d'élargir le secteur.

Par ailleurs, à la suite de l'entrée en vigueur de l'entente collective, nous avons proposé plusieurs formations à nos membres et nous avons également tenté d'organiser un 5@7, mais devant le peu d'inscriptions, nous avons été contraints de l'annuler. Nous espérons pouvoir éventuellement organiser un tel événement afin de favoriser le sentiment d'appartenance à l'association des réalisateurs et réalisatrices de ce secteur.

Entente collective couvrant la production de vidéoclips

L'entente avec l'ADISQ pour les vidéoclips est entrée en vigueur le 16 avril 2025. Elle s'applique aux réalisateurs et réalisatrices dont les services sont retenus par les maisons de disque membres de l'ADISQ aux fins de réaliser un vidéoclip.

b) Négociation en cours

AQPM - Négociation pour les œuvres d'animation

À titre de rappel, l'ARRQ a envoyé un avis de négociation à l'AQPM le 24 mai 2023 en vue d'entamer les négociations entourant la conclusion d'une entente collective couvrant les œuvres d'animation produites par leurs membres. L'objectif est de couvrir par cette entente toute œuvre d'animation, que ce soit un court-métrage, un long métrage ou une œuvre de série, créée dans toute langue autre que l'anglais.

Au cours de la dernière année, nous avons rencontré l'AQPM à huit reprises. Nous nous sommes entendus sur plusieurs chapitres et leur avons présenté l'ensemble de nos demandes, incluant nos propositions monétaires que nous avons travaillé avec notre comité de négociation, composé de quatre membres. Maintenant, l'AQPM doit rencontrer son comité élargi afin d'obtenir un mandat clair et nous revenir sur nos propositions. Nous avons espoir d'en arriver à une entente de principe sous peu, assurément au courant de l'année 2026.

AQPM – Renouvellement de l'Entente télévision

Les négociations entourant le renouvellement ont débuté en juillet 2024. Nous avons rencontré l'AQPM 8 fois depuis la dernière AGA.

Tous les textes ont été déposés de part et d'autre et nous entamons maintenant la négociation monétaire. L'AQPM a consulté son comité élargi et nous est revenue avec leur proposition que nous devons désormais étudier en comité restreint. Pour cette négociation, nous avons aussi bon espoir d'en arriver à une entente cette année.

c) Négociations à venir

AQPM – Renouvellement de l'Entente nouveaux médias

Dès que la négociation entourant l'entente télévision sera terminée, nous pourrons commencer les négociations pour le renouvellement de l'entente nouveaux médias. Nous aimerions que cette entente ne couvre que les émissions de courte durée destinées uniquement à la diffusion sur les plateformes numériques; toutes les autres seraient transférées dans l'entente télévision ou long métrage, selon le cas.

AQPM – Renouvellement de l'Entente long métrage

L'entente collective que nous avons avec l'AQPM couvrant la réalisation de long métrage de fiction et documentaire étant échue depuis le 29 octobre 2025, nous avons entamé les travaux préparatoires en vue des négociations entourant son renouvellement. Nous avons envoyé un sondage à nos membres sur l'application de l'entente actuelle et avons pu identifier les enjeux à prioriser lors du renouvellement. Nous avons aussi organisé un comité de travail sur le travail de réalisation en développement. En effet, la reconnaissance du travail effectué à cette étape semble toujours être un enjeu sur lequel nous devons nous attarder.

Nous rédigeons présentement notre cahier de demandes qui sera présenté aux membres lors d'une assemblée spéciale en vue de son adoption. Un avis de négociation sera ensuite envoyé à l'AQPM. Un comité de négociation composé de membres réalisant des œuvres cinématographiques devra aussi être formé.

ONF – Renouvellement de l'accord-cadre

L'accord-cadre que nous avons conclu avec l'Office national du film en 2022 couvrant les œuvres documentaires, de fiction et d'animation qu'il produit étant échu depuis le 27 septembre dernier, nous préparons actuellement les négociations entourant son renouvellement.

Dans un premier temps, un sondage a été envoyé aux membres ayant réalisé une œuvre avec l'ONF depuis l'entrée en vigueur de l'accord-cadre. Les résultats de celui-ci seront ensuite analysés afin d'identifier les enjeux à prioriser dans le cadre de cette négociation.

d) Ententes particulières

Au cours de la dernière année, nous avons signé 6 ententes particulières, toutes avec des producteurs non-membres de l'AQPM.

Il y a eu 3 ententes pour des séries documentaires destinées à la télévision et 3 ententes pour des longs métrages documentaires.

Par le biais de ces ententes, les membres peuvent avoir accès à leurs bénéfices marginaux même si leur production n'est pas couverte par les ententes collectives en vigueur. Les producteurs doivent respecter certaines conditions minimales contenues à notre modèle d'entente, entre autres en ce qui a trait à la licence d'exploitation, aux rôles et responsabilités du réalisateur ou de la réalisatrice et du cachet de réalisation.

2. Guide de négociation, outils relations de travail et normes minimales

Nous souhaitons vous rappeler que le guide de négociation que nous avons rédigé est maintenant disponible via votre profil membre sur notre site internet, dans le nouvel onglet « Relations de travail ». Ce guide a pour but de vous assister et de mieux vous outiller dans la négociation de vos contrats de réalisation, que ce soit pour obtenir des conditions supérieures à celles prévues à nos ententes ou pour négocier un contrat pour une production non couverte par les ententes en vigueur.

En plus de ce guide, vous trouverez sous cet onglet des normes minimales que nous avons établies et qui ont été approuvées par le CA. Ces normes peuvent vous être utiles pour vos négociations de contrat qui ne sont pas soumis à une entente ou dans le cas où nos ententes ne prévoient pas de cachet minimum. À ce jour, nous avons établi des normes

pour la télévision, les productions destinées aux plateformes numériques, les captations de spectacle, les vidéoclips, les annonces publicitaires, les long-métrages et les court-métrages. La prochaine étape sera de faire le même exercice pour les œuvres de commande et les installations muséales.

Vous pourrez aussi trouver dans cet onglet des modèles de contrat ainsi qu'un guide à l'attention des réalisateurs et réalisatrices concernant l'inscription à la CNESST.

3. Comité national en santé et sécurité au travail pour le secteur de l'audiovisuel

Depuis avril 2025, le comité national en santé et sécurité au travail pour le secteur de l'audiovisuel s'est rencontré à dix reprises, que ce soit dans le cadre des travaux réguliers ou dans le cadre de comité ad hoc. Lors des séances régulières de travail, le comité échange sur des enjeux de santé et sécurité sur les plateaux de tournage, tandis que les séances ad hoc sont dédiées à la rédaction de lignes directrices en lien avec des risques particuliers identifiés préalablement.

Nous avons terminé l'identification et l'analyse des risques dans le milieu de l'audiovisuel et le premier rapport du comité concernant notre démarche initiale a été rendu public. Il est possible de le consulter sur le site internet du comité national à l'adresse suivante : <https://cnasst.ca>

Le comité travaille également sur de nouvelles lignes directrices en lien avec certains risques identifiés lors de l'exercice initial. La ligne directrice concernant les tournages sur la voie publique et celle visant la prévention des incendies sont maintenant finalisées et disponibles sur le site internet dédié au comité. Le travail est bien avancé aussi pour la rédaction d'une ligne directrice visant à prévenir les chutes et l'une à appliquer dans le cadre de tournage en location.

Le comité est financé selon un budget employeur basé sur un pourcentage de la masse salariale. La contribution retenue est de 0,02\$ par tranche de 100\$ de cachet versé aux artistes et artisans impliqués dans une production. L'AQPM prévoit aussi une cotisation spéciale de ses membres lors de leur déclaration de production. C'est l'AQPM qui a la responsabilité de collecter les sommes chez leurs membres. Le budget de fonctionnement du comité nous a notamment permis de créer un site internet dédié à la santé et sécurité dans le milieu de l'audiovisuel. Ce site est maintenant en ligne et, en plus des lignes directrices élaborées par le comité, les membres de chacune des associations pourront notamment y trouver les résumés des rencontres du comité, de même que des informations sur les différentes formations offertes.



4. Comité intersyndical sur les productions artisanales

L'ARRQ fait partie d'un comité avec l'AQTIS, l'UDA, la DGC et l'ACTRA. Le but de ce comité est d'assurer une meilleure communication entre syndicats pour mieux étudier et harmoniser, si possible, les demandes de productions artisanales et de différés que nous recevons.

Le comité n'a pas eu d'autres rencontres formelles depuis la dernière AGA. Toutefois, un groupe d'échanges a été créé. Les syndicats échangent de façon constante en lien avec les demandes de productions artisanales reçues, afin de pouvoir rendre des décisions cohérentes d'un syndicat à l'autre.

5. Visites de plateaux

Depuis avril 2025, l'ARRQ a effectué 22 visites de plateau de télévision, tant sur des séries de fiction, des émissions jeunesse, des documentaires, des émissions de variétés et des jeux télévisés. Nous avons aussi visité deux plateaux d'annonces publicitaires.

6. Grieffs et réclamations

Depuis la dernière AGA, nous avons transmis 8 nouveaux grieffs, notamment pour des remises non-payées, des frais de déplacement non-payés ou des résiliations de contrat sans motif sérieux.

Nous avons également réglé 6 grieffs, 3 sont en voie d'être réglés et 3 grieffs sont toujours actifs. Pour l'un d'eux, nous avons une date d'arbitrage prévue en avril 2027.

Dans le cadre d'un grieff déposé en 2024, nous avons obtenu une sentence arbitrale contre le producteur qui était en défaut de payer certains cachets de réalisation, ainsi que les remises à l'ARRQ. Le producteur n'a cependant pas respecté l'échéancier de paiement demandé par l'arbitre. Nous avons donc fait homologuer la sentence auprès de la Cour supérieure. Toutefois, les paiements sont toujours en souffrance.

22 Visites de plateaux

8 Grieffs

05 Rapport des communications

1. Communications aux membres

L'infolettre *Le Réaliste*

L'infolettre de l'ARRQ est un outil de communication essentiel qui permet de maintenir un lien régulier avec ses membres et avec les personnes intéressées par les enjeux du milieu audiovisuel. Envoyée aux deux semaines, elle informe les abonnés des actualités de l'Association, de ses prises de position, de ses représentations politiques et sectorielles, ainsi que des dossiers en cours touchant la profession.

Elle sert également à mettre en valeur les services offerts aux membres, à annoncer les formations, événements, appels à participation, programmes de soutien et occasions de réseautage. En plus d'informer, l'infolettre contribue à mobiliser la communauté des réalisateurs et réalisatrices, à renforcer le sentiment d'appartenance et à assurer une circulation constante d'informations pertinentes pour la pratique du métier.



Entre le 1er mai 2025 et le 29 avril 2026, 26 infolettres ont été envoyées aux abonnés.

26 infolettres

Communiqués aux membres

Le communiqué aux membres de l'ARRQ est un message ponctuel transmis directement aux membres lorsqu'une information importante, urgente ou stratégique doit leur être communiquée en dehors du calendrier régulier de l'infolettre. Contrairement à l'infolettre envoyée aux deux semaines, il répond à un besoin immédiat de communication.

Il peut servir à annoncer une prise de position de l'Association, une décision gouvernementale ayant un impact sur la profession, une convocation officielle, un rappel de vote ou d'assemblée, une consultation auprès des membres, un changement administratif, ou encore une nouvelle majeure concernant les ententes collectives et les conditions de travail.

Sa fonction principale est d'assurer une transmission rapide, claire et directe des informations essentielles aux membres, tout en maintenant leur mobilisation et leur participation à la vie associative.

Entre le 1er mai 2025 et le 29 avril 2026, 32 communiqués aux membres ont été envoyés aux abonnés.

32 communiqués aux membres

Sondages

Au cours de la dernière année, l'ARRQ a mené deux sondages auprès de ses membres afin de mieux documenter leurs réalités et d'appuyer ses interventions publiques.

Le premier portait sur l'intelligence artificielle et ses impacts dans le secteur audiovisuel. Cette démarche visait à mieux comprendre les préoccupations, attentes et expériences des réalisateurs et réalisatrices face à l'émergence rapide de ces outils, notamment en matière de création, de droits d'auteur, de conditions de travail et d'encadrement éthique. Les résultats permettent à l'Association d'alimenter ses réflexions et de défendre les intérêts de ses membres dans ce dossier en pleine évolution.

Le second sondage concernait la décision du CRTC entourant la redéfinition du contenu canadien, plus particulièrement l'intégration du rôle de *showrunner* dans les critères de certification. L'objectif était de recueillir la perception des membres quant aux effets possibles de cette décision sur la reconnaissance du rôle du réalisateur, sur les droits d'auteur et sur l'organisation du travail en production.

Dans les deux cas, ces consultations ont permis à l'ARRQ de fonder ses représentations sur la voix directe de ses membres et de renforcer la légitimité de ses prises de position.

2. Bourses de démarrage Jean-Marc Vallée

Les bourses de démarrage Jean-Marc Vallée constituent une initiative de l'ARRQ visant à soutenir le développement de nouveaux projets audiovisuels et à accompagner les créateurs et créatrices dans les premières étapes de leur démarche. En offrant un appui concret à la scénarisation, à la recherche ou à la préparation d'un projet, elles favorisent l'émergence d'œuvres originales et la vitalité du milieu audiovisuel québécois.



Créées en hommage à Jean-Marc Vallée, ces bourses perpétuent l'esprit d'innovation, de sensibilité artistique et de liberté créatrice qui a marqué l'œuvre du cinéaste. Elles reflètent également l'engagement de l'ARRQ envers la relève et envers le renouvellement des voix en réalisation.

Pour l'édition 2026, alors qu'une trentaine de projets ont été soumis, les lauréats et lauréates sélectionnés par le jury sont : Chedly Bouzouaia, Christine Chevarie, Francis Desjardins, Laetitia Demessence et André Lavoie. Leurs projets se sont distingués par leur qualité, leur singularité et leur fort potentiel artistique.

3. Médias sociaux



7 326 abonnés
Augmentation de 95



2340 abonnés
Augmentation de 275



2720 abonnés
Augmentation de 1551

Entrevue avec Léa Pool – Hommage au Gala Québec Cinéma

Dans le cadre de l'hommage rendu à Léa Pool lors du Gala Québec Cinéma 2025, l'ARRQ a réalisé une entrevue approfondie d'environ 50 minutes avec la cinéaste, offrant un regard privilégié sur son parcours, sa vision de la réalisation et son apport majeur au cinéma québécois. L'entretien a été diffusé intégralement sur YouTube, et a fait l'objet d'une stratégie de valorisation numérique comprenant la production et la diffusion de trois extraits (reels) sur Instagram. Cette série de communications a permis de souligner de manière soutenue l'hommage rendu à Léa Pool et de générer un engagement significatif auprès des membres et du public.



4. Communiqués de presse

Au cours de la dernière année, l'ARRQ a diffusé 17 communiqués de presse afin de faire entendre la voix des réalisateurs et réalisatrices dans l'espace public et de promouvoir ses initiatives. Le communiqué de presse constitue un outil stratégique servant à informer les médias, les décideurs et le grand public des positions de l'Association, à réagir à l'actualité, à valoriser ses actions et à accroître la visibilité des enjeux touchant le milieu audiovisuel.

Ces communications ont notamment permis de prendre position sur des dossiers politiques et réglementaires, comme le renouvellement du mandat des ministres de la culture, les consultations du CRTC sur le contenu canadien, ou encore les attentes en marge des budgets provinciaux et fédéraux. Elles ont aussi servi à commenter les projets de loi et à rappeler l'importance d'un financement stable pour la culture.

Les communiqués ont également contribué à mettre en valeur la vie associative de l'ARRQ, notamment par l'annonce des lauréats des Bourses Jean-Marc Vallée, la remise des Prix RÉALS, ou encore des hommages rendus à des figures marquantes du milieu. Par cette présence soutenue dans l'espace médiatique, l'ARRQ renforce sa notoriété et sa capacité d'influence au bénéfice de ses membres.

17 communiqués de presse



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PL109 - L'ARRQ SALLE UNE AVANCÉE IMPORTANTE MAIS SE DÉSOLE DE L'ABSENCE DE MESURES ESSENTIELLES POUR LA MISE EN VALEUR DES ŒUVRES QUÉBÉCOISES

Montréal, le jeudi 11 décembre 2025 - L'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ) accueille favorablement l'adoption du projet de loi n°109. Elle affirme le caractère culturel de Québec et salue la volonté de l'État sur la diversité des contenus culturels francophones dans l'environnement médiatique, qui constitue une avancée significative pour la diversité des contenus culturels francophones dans l'environnement médiatique.

L'ARRQ remercie le ministre de la Culture et des Communications, Mathieu Laframboise, pour son engagement à renforcer le secteur culturel du Québec à l'ère des plateformes mondialisées.

Toutefois, malgré cette avancée, l'ARRQ exprime sa déception de constater que plusieurs recommandations formulées dans son mémoire n'ont pas été retenues dans le version finale du projet de loi.

Une analyse plus approfondie de texte final sera réalisée dès sa publication.

Une loi sévère, mais se réalise sans manquer sur des aspects clés

Le PL109 représente un pas important pour améliorer l'accès aux contenus culturels francophones et offrir le rôle de Québec dans la promotion de sa culture et sa langue. Cependant, le texte adopté ne distingue toujours pas explicitement la langue française spécifiquement québécoise parmi l'ensemble des productions francophones.

Cette reconnaissance serait perdue de ne pas garantir la visibilité des œuvres produites ici - celles qui portent la voix, les styles et les références propres au Québec - et d'insister que la diversité profite réellement à la culture locale et non à toute les œuvres de langue française sans distinction.



Montréal, le 13 avril 2025 - Sa association du milieu de l'audiovisuel québécois

Montréal, le 13 avril 2025 - Sa association du milieu de l'audiovisuel québécois (ARRQ) accueille favorablement l'adoption du projet de loi n°109. Elle affirme le caractère culturel de Québec et salue la volonté de l'État sur la diversité des contenus culturels francophones dans l'environnement médiatique, qui constitue une avancée significative pour la diversité des contenus culturels francophones dans l'environnement médiatique.

L'ARRQ remercie le ministre de la Culture et des Communications, Mathieu Laframboise, pour son engagement à renforcer le secteur culturel du Québec à l'ère des plateformes mondialisées.

Toutefois, malgré cette avancée, l'ARRQ exprime sa déception de constater que plusieurs recommandations formulées dans son mémoire n'ont pas été retenues dans le version finale du projet de loi.

Une analyse plus approfondie de texte final sera réalisée dès sa publication.

Une loi sévère, mais se réalise sans manquer sur des aspects clés

Le PL109 représente un pas important pour améliorer l'accès aux contenus culturels francophones et offrir le rôle de Québec dans la promotion de sa culture et sa langue. Cependant, le texte adopté ne distingue toujours pas explicitement la langue française spécifiquement québécoise parmi l'ensemble des productions francophones.

Cette reconnaissance serait perdue de ne pas garantir la visibilité des œuvres produites ici - celles qui portent la voix, les styles et les références propres au Québec - et d'insister que la diversité profite réellement à la culture locale et non à toute les œuvres de langue française sans distinction.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PL109 - L'ARRQ SALLE UNE AVANCÉE IMPORTANTE MAIS SE DÉSOLE DE L'ABSENCE DE MESURES ESSENTIELLES POUR LA MISE EN VALEUR DES ŒUVRES QUÉBÉCOISES

Montréal, le jeudi 11 décembre 2025 - L'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ) accueille favorablement l'adoption du projet de loi n°109. Elle affirme le caractère culturel de Québec et salue la volonté de l'État sur la diversité des contenus culturels francophones dans l'environnement médiatique, qui constitue une avancée significative pour la diversité des contenus culturels francophones dans l'environnement médiatique.

L'ARRQ remercie le ministre de la Culture et des Communications, Mathieu Laframboise, pour son engagement à renforcer le secteur culturel du Québec à l'ère des plateformes mondialisées.

Toutefois, malgré cette avancée, l'ARRQ exprime sa déception de constater que plusieurs recommandations formulées dans son mémoire n'ont pas été retenues dans le version finale du projet de loi.

Une analyse plus approfondie de texte final sera réalisée dès sa publication.

Une loi sévère, mais se réalise sans manquer sur des aspects clés

Le PL109 représente un pas important pour améliorer l'accès aux contenus culturels francophones et offrir le rôle de Québec dans la promotion de sa culture et sa langue. Cependant, le texte adopté ne distingue toujours pas explicitement la langue française spécifiquement québécoise parmi l'ensemble des productions francophones.

Cette reconnaissance serait perdue de ne pas garantir la visibilité des œuvres produites ici - celles qui portent la voix, les styles et les références propres au Québec - et d'insister que la diversité profite réellement à la culture locale et non à toute les œuvres de langue française sans distinction.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE CRTC OUVRE LA PORTE À D'AVANTAGE DE CRÉATEURS ÉTRANGERS SUR LES PLATEFORMES

Montréal, le 20 novembre 2025 - L'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ) réagit avec préoccupation à la nouvelle décision d'ajuster les critères de qualification d'une œuvre, la décision ouvre la voie à participation accrue de créateurs étrangers dans des pays tiers - au détriment du créateur canadien.

Une diffusion accrue ouverte sur les créateurs canadiens

Jusqu'ici, pour qu'une œuvre soit reconnue comme canadienne, un seul créateur canadien devait détenir 100% des droits d'auteur et remplir un système de six points sur dix fondé sur la présence de Canadiens dans des postes essentiels : réalisateur (2 points), scénariste (2 points), monteur et directeur effets (1 point chacun), compositeur (1 point), directeur artistique (1 point), monteur (1 point). Ce régime visait à assurer que le créateur, le directeur artistique et les réalisables canadiens dominaient dans les postes de créateurs et d'interprètes d'acteurs.

Les nouvelles règles canadiennes n'ont pas modifié, car les diffuseurs ont l'obligation d'inclure une proportion minimale de contenu canadien dans leur catalogue - obligation qui s'applique essentiellement aux grandes plateformes étrangères sur le territoire canadien.

Qu'est-ce que le CRTC change

La nouvelle décision implique

- un système de points élargi en ajoutant de nouveaux postes-clés comme le « scénariste », les chefs de département effets, maquillage, costumes, ainsi que le directeur des effets spéciaux et visuels.

Liste non exhaustive:

1. L'ARRQ formule des recommandations au ministre Lacombe afin d'assurer la pleine reconnaissance de la culture d'expression originale française spécifiquement québécoise dans le projet de loi 109
2. Budget fédéral 2025 - L'ARRQ salue la reconduction du financement du cinéma et de la production francophone
3. Le CRTC ouvre la porte à davantage de créateurs étrangers sur les plateformes
4. L'ARRQ félicite Marc Miller pour sa nomination au poste de ministre de la Culture et de l'Identité canadienne et remercie Steven Guilbeault pour ses accomplissements à ce poste
5. PL109 : L'ARRQ salue une avancée importante mais se désole de l'absence de mesures essentielles pour la mise en valeur des œuvres québécoises
6. Budget du Québec 2026-2027: L'ARRQ salue les avancées, mais rappelle l'urgence d'une vision d'ensemble pour l'audiovisuel
7. Une nouvelle première ministre et l'avenir de l'audiovisuel en ligne de mire
8. Nomination du conseil des ministres: L'ARRQ félicite le ministre de la Culture et des Communications Mathieu Lacombe et réitère l'importance d'une stratégie nationale en audiovisuel

5. Prix RÉALS 2025

La 7e édition des Prix RÉALS s'est tenue le 16 octobre 2025, en collaboration avec l'Académie du cinéma et de la télévision (ACCT) et le Festival du nouveau cinéma (FNC). L'événement a rassemblé plus de 200 personnes, confirmant le positionnement des Prix RÉALS comme un rendez-vous important pour la reconnaissance du travail des réalisateurs et réalisatrices québécois.es.

L'édition 2025 des Prix RÉALS en chiffres:

25 partenaires

7 catégories de prix

4 communiqués de presse

Diffusions

Dans le prolongement de la soirée de remise des prix, l'ARRQ a mis en place une série de diffusions publiques des œuvres primées, en collaboration avec ses partenaires de diffusion. Ces initiatives visaient à prolonger la visibilité des œuvres, à renforcer leur rayonnement auprès du public et à ancrer les Prix RÉALS dans une démarche de mise en valeur continue de la création.

Les diffusions se sont déclinées comme suit :

- Cinémathèque québécoise
 - Éloge de l'ombre de Catherine Martin (Œuvre art et essai)
 - Mercenaire de Pier-Philippe Chevigny (Format court)
 - Soleils Atikamekw de Chloé Leriche (Fiction unique)
- CINEMANIA
 - Une langue universelle de Matthew Rankin (Prix du jury)
- Diffusion Hector-Charland
 - Okurimono (date déterminée par le diffuseur)



7. Revue de presse

2025-08-12	Radio-Canada	Les nuages s'amoncellent sur les séries télé québécoises	https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2183319/nuages-amoncellent-series-tele-
2025-08-18	Montreal CityNews	Quiet summer for Montreal's film sets	https://montreal.citynews.ca/2025/08/18/quiet-summer-montreal-film-sets/
2025-09-26	Radio-Canada	L'avenir de l'audiovisuel passe par les jeunes, Télé-Québec et les contenus d'ici	https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2190613/jeunes-tele-quebec-audiovisuel-quebecois
2025-10-21	Qui fait quoi & CTVM	L'ARRQ annonce les gagnants de la 7e édition des Prix RÉALS	https://qfq.com/spip.php?article109124
2025-10-22	Journal de Montréal	Après les menaces de Trump: opération séduction pour attirer de nouveau les tournages américains au Québec	https://www.journaldemontreal.com/2025/10/22/apres-les-menaces-de-trump-operation-seduction-pour-attirer-de-nouveau-les-tournages-americains-au-quebec
2025-10-30	Qui fait quoi & CTVM	Projet de loi 109 : L'ARRQ formule des recommandations au ministre Lacombe	https://qfq.com/spip.php?article109270
2025-11-06	Qui fait quoi & CTVM	Budget fédéral 2025 : L'ARRQ salue la reconduction du financement du cinéma et de la production francophone	https://qfq.com/spip.php?article109391
2025-11-20	Qui fait quoi & CTVM	Le CRTC ouvre la porte à davantage de créateurs étrangers sur les plateformes	https://qfq.com/spip.php?article109637

2025-12-02	Radio-Canada	Marc Miller à la Culture : « Rassurant d'avoir quelqu'un de cette envergure »	https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2211057/marc-miller-ministre-culture-reactions
2025-12-02	Qui fait quoi & CTVM	L'ARRQ félicite Marc Miller pour sa nomination au poste de ministre de la Culture et de l'Identité canadiennes et remercie Steven Guilbeault	https://qfq.com/spip.php?article109862
2025-12-03	La Presse	Propos de Paul St-Pierre Plamondon : La loyauté et la vacuité	https://www.lapresse.ca/arts/croniques/2025-12-03/propos-de-paul-st-pierre-plamondon/la-loyaute-et-la-vacuite.php#
2025-12-12	Qui fait quoi & CTVM	PL109 : L'ARRQ salue une avancée importante, mais se désole de l'absence de mesures pour la mise en valeur des oeuvres québécoises	https://qfq.com/spip.php?article110066
2025-12-16	Radio-Canada	Sur dix films projetés dans les cinémas du Québec, un seul est québécois	https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2214182/films-quebecois-salles-cinema-2025
2025-12-16	ICI RDI	Entrevue à l'émission Zone Info sur la diffusion des films québécois dans les salles de cinéma	Lien non disponible
2025-12-16	99.5	Entrevue à l'émission de Rémi Villemure sur la diffusion des films québécois dans les salles de cinéma	Lien non disponible
2025-12-16	ICI Première Québec	Entrevue à l'émission "C'est encore mieux l'après midi" sur la diffusion des films québécois dans les salles de cinéma	Lien non disponible

2026-03-19	CTVM	Budget du Québec 2026-2027 : L'ARRQ salue les avancées, mais rappelle l'urgence d'une vision d'ensemble pour l'audiovisuel	https://ctvm.info/budget-du-quebec-2026-2027-larrq-salue-les-avancees-mais-rappelle-lurgence-dune-vision-densemble-pour-laudiovisuel/
2026-04-22	CTVM	Nomination du conseil des ministres : L'ARRQ félicite le ministre de la Culture et des Communications Mathieu Lacombe et réitère l'importance d'une stratégie nationale en audiovisuel	https://ctvm.info/larrq-felicite-le-ministre-de-la-culture-et-des-communications-mathieu-lacombe-et-reitere-limportance-dune-strategie-nationale/

06 Rapport des services aux membres

1. Situation actuelle du renouvellement (au 07-04-2026)

Répartition actuelle des membres renouvelés :

Membres émérites : 64

Membres honoraires : 13

Membres professionnels : 770

Membres stagiaires : 49

◦ Renouvellement: 819

2. Rappel renouvellement

Le service aux membres a contacté par courriel ou par téléphone toutes les personnes et/ou agents n'ayant pas répondu aux rappels de renouvellement.

Après contact, 39 personnes ont informé l'ARRQ qu'elles ne souhaitent pas renouveler cette année, 10 ont renouvelé à la suite du rappel par téléphone et 3 personnes sont nommées membres émérites.

Traitement des dossiers fin du statut stagiaire 16 membres avaient atteint les 3 ans accordés au statut stagiaire et leurs dossiers ont été réévalués par le Comité Exécutif.

3 membres ont été acceptés pour passer au statut professionnel. 6 demandes de prolongation d'un an du statut stagiaire sont acceptées et seront réévaluées pour l'an prochain. 2 membres ont été refusés pour la prolongation en tant que stagiaire et également au statut professionnel. 5 membres nous ont informés qu'ils renonçaient à leur membership pour 2026.

3. Demandes d'adhésion

56 nouvelles adhésions acceptées de mai 2025 à avril 2026

2 réactivations du membership (non-membre en 2025)

4. Location salle

Augmentation des locations de la salle Jean-Pierre Lefebvre :
Environ 90 location depuis mai 2025 contre 57 l'an dernier.

5. Rencontre avec les nouveaux membres et le finissants

Le service aux membres et l'équipe des relations de travail organisent des rencontres qui permettent de présenter l'ARRQ aux nouveaux membres et aux finissants d'un programme de cinéma.

• 2 rencontres pour les nouveaux membres

Ces rencontres permettent de leur présenter l'association, leurs avantages et le service conseil. Les relations de travail présentent aussi une brève formation sur le harcèlement en milieu culturel afin de leur permettre de reconnaître ce qui constitue du harcèlement et de porter à leur connaissance les différentes ressources auxquelles ils ont accès.

Nous invitons un de nos membres professionnels à ces rencontres pour répondre aux questions des participants, partager leurs expériences en tant que réalisateur-riche et membre de l'ARRQ.



. 3 rencontres avec les finissants de l'INIS et l'UQAM

Cette participation nous permet d'expliquer le processus d'adhésion, les avantages, la visibilité qu'ils pourraient avoir à faire partie d'une association et le rôle du département des relations de travail.

Les futurs réalisateurs et réalisatrices sont informés de la possibilité de conclure une entente particulière avec un producteur pour une production qui ne serait pas couverte par nos ententes collectives. Nous leur précisons aussi que nous offrons des conseils en relations de travail et que nous pouvons réviser leurs contrats afin de s'assurer que leurs droits créatifs soient protégés.

6. Cocktail des membres

Un cocktail de fin d'année réservé aux membres de l'ARRQ s'est tenu le 9 décembre 2025 dans les bureaux de l'association. L'événement visait à offrir un moment de rencontre informel et convivial, favorisant les échanges entre membres et le renforcement du sentiment d'appartenance à l'ARRQ.

Devant l'enthousiasme suscité par l'activité, les inscriptions ont dû être fermées à 70 participant·e·s, correspondant à la capacité d'accueil maximale du lieu. Cette forte participation témoigne de l'intérêt des membres pour les occasions de réseautage et de la pertinence de ce type d'événement dans la vie associative.



7. Programme de mentorat

En 2026, l'ARRQ a amorcé la mise en place d'un programme de mentorat visant à favoriser la transmission des savoirs, le partage d'expertise et le soutien au développement professionnel des réalisateurs et réalisatrices, à différents moments de leur parcours.

Cette initiative s'inscrit dans une volonté de renforcer la solidarité, de soutenir la relève et de contribuer activement à la consolidation des pratiques professionnelles dans un contexte de transformation du secteur audiovisuel.

Un appel à mentors a été lancé auprès des membres afin de constituer une banque de mentors expérimentés. À ce jour, plus de 50 mentors ont manifesté leur intérêt et ont été inscrits dans cette banque, démontrant un fort engagement de la part de la communauté et un réel besoin pour ce type d'accompagnement.

Remerciements

L'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec tient à remercier chaleureusement l'ensemble de ses membres pour leur confiance, leur engagement et leur participation active à la vie associative au cours de la dernière année.

Dans un contexte marqué par de nombreux défis pour le secteur audiovisuel, votre mobilisation, vos idées, votre présence aux consultations, vos réponses aux sondages ainsi que votre implication dans nos comités et activités ont contribué à renforcer la voix collective des réalisateurs et réalisatrices du Québec.

Nous remercions également les membres du conseil d'administration pour leur rigueur, leur générosité et leur dévouement, de même que toute l'équipe permanente de l'ARRQ, dont le travail soutenu permet à l'Association de poursuivre sa mission au quotidien.

L'ARRQ souhaite aussi souligner la collaboration précieuse de ses partenaires institutionnels, associatifs et sectoriels, avec qui elle partage la volonté de défendre la création, les conditions de travail et l'avenir de l'audiovisuel québécois.

Ensemble, nous continuerons à faire rayonner la réalisation québécoise et à bâtir un milieu plus fort, plus équitable et plus durable.

Merci de votre confiance.



—
ASSOCIATION DES RÉALISATEURS
ET RÉALISATRICES DU QUÉBEC